



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 19 mars 2024

MALTRAITANCE ANIMALE

Le préfet du Var suspend l'activité du refuge « 3A » au Luc-en-Provence et dénonce les faits intolérables de maltraitance animale

Le préfet du Var a pris un arrêté de suspension d'activité concernant le refuge « 3A » situé sur la commune du Luc-en-Provence.

A la suite de signalements de maltraitance animale, le refuge avait fait l'objet d'une inspection le 2 août 2023 par les services de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) suivie d'une mise en demeure le 19 octobre 2023, concernant le suivi de l'état de santé de certains chiens et l'obligation de mise en conformité des installations et du fonctionnement de cet établissement.

La propriétaire s'étant opposée à un contrôle de ses installations et des animaux par la DDPP et les forces de l'ordre le 20 décembre 2023, un nouveau contrôle, en relation avec le Parquet de Draguignan a été programmé puis reporté en raison du démantèlement partiel des installations et de l'annonce du déménagement des animaux sur une autre commune.

Le 14 mars 2024, les gendarmes sont intervenus en procédure de flagrant-délit, et compte-tenu de la réitération faits constatés, les animaux ont fait l'objet d'un placement auprès de la SPA de Paris par le Parquet de Draguignan.

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Bd du 112ème Régiment d'infanterie
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr



@Prefet83



@Prefet83